



Mandat d'acheter prix maximum non respecté

Par **marlo85m**, le **10/12/2010 à 16:12**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter puisque nous avons signé un mandat de recherche avec une agence immobilière pour l'achat d'un terrain.

En effet, nous avons repéré un terrain mais impossible d'obtenir les coordonnées du propriétaire, l'agence s'est donc chargée de le retrouver. Une fois retrouvé, l'agence nous signale qu'elle a rencontré le propriétaire et nous propose de signer un mandat d'acheter, pour par la suite nous transmettre les coordonnées du propriétaire.

Nous avons indiqué sur le mandat un prix maximum du terrain de 80 000€.

Le propriétaire vend son terrain 85 000€ non négociable.

Sommes nous toujours tenu de traiter avec l'agence si nous souhaitons acheter ce terrain puisque le montant maximum indiqué sur le mandat est dépassé?

Vous trouverez en pièce jointe le mandat d'acheter.

Dans l'attente de votre réponse veuillez agréer Madame, Monsieur mes salutations distinguées.